

Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Régionale

**4 mars 2023, de 10H (en présentiel et distanciel)**

**Diffusion (PV + annexes) :** Président du CIBPL, Présidents des Commissions Techniques Départementales, Bureau de la CTR, Référénts de la CTR, Délégué du Collège, Conseiller Technique Sportif, Instructeurs du Collège régional, Responsables Centre régionaux agréés.

<i>Rôle</i>	<i>Responsable</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Présence</i>
Présidente CTR	Anne CORBÉ		Présente
1er vice-président	Jean-Luc BLONDY		Présent
2 <sup>nd</sup> vice-président	Javier BADAROSZ		Présent
Référent Bordereaux Examens	Jean-Paul MARTEAU		Excusé
Référent TIV	Yannick LEQUITTE		Présent
Référent HandiSub	Yannick EON		Excusé
Référente Jeunes	Stéphanie DUTIN DELANOY		Excusée
Référent équivalence, secourisme, ANTEOR	Thierry DUTIN		Excusé
Référente « Formation en distanciel »	Alicia KLEMM		Absente
Chargé des paiements pour la CTR	Clément MAHÉ		Excusé
Référent MF2	Cédric PEPIN		Présent
Référent Initiateur TSI	Yohann MOITHEY		Présent
Déléguée du Collège	Stéphanie QUEMENER		En visio
Référent TEK	Alexis DENIAU		Excusé
Côtes d'Armor	Lionel MAS		Excusé
Finistère	Nathalie CUILLANDRE		Présente
Ille-et-Vilaine	Philippe RENOT		Excusé
Loire-Atlantique	Eric LHOTELLIER		Présent
Morbihan	Gaëlle GAILLET		En visio
Sarthe	Sébastien PROVOST		Excusé
Vendée	Alicia KLEMM		Excusé
Mayenne	Laurence FONCILLAS		Excusée
Maine et Loire	Yann SEMERARO		Présent
MAITAI	Jean-Pierre BOUAKAZE		Excusé
CIP Glénans	Vincent GOURHANT		Excusé
Subévasion	Stéphanie DUTIN DELANOY		Excusée
CAP Trébeurden	Laurent BOYER		Excusé
Président CIBPL	Jean-Yves REDUREAU		Excusé
Conseiller Technique Sportif	Alix RESPINGER		Excusée
eLearning	Stéphane ROUX		Présent

*Pour rappel :*

*Les votes se déroulent sans condition de quorum, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Pour ce faire chaque président de commission départementale dispose d'un nombre de voix calculé conformément au barème prévu par l'article 4.1.1° des statuts.*

*Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDR et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation. : Codep 22 = 50 ; Codep 29 = 103 ; Codep 35 = 92 ; Codep 44 = 87 ; Codep 49 = 36 ; Codep 53 = 15 ; Codep 56 = 60 ; Codep 72 = 28 ; Codep 85 = 38 ; Total = 509*

La réunion commence à 10H15.

## 1. Théorie anticipée 2023

La date de la THA est le 1<sup>er</sup> avril 2023.

L'état des inscriptions sur les 3 centres :

Centres	Nb Inscrits	Nb Prévus
Angers	11	~17
Concarneau	29	~33
Nantes	6	~19
Total	46	69

Dont 8 de Normandie

Envoyer aux CTD les listes de inscrits des centres 1 fois /semaine

Date limite d'inscription sur HelloAsso est le 15 mars.

### A ajouter les mises à jour du guide du président délégué THA

Rappeler que les personnes qui passent la THA doivent passer la pratique dans la même région.

### Papier sur les coordonnées partagées aux centres

Organisateur :

Président : Guillaume (Angers), Sébastien KV... (Nantes), TBD (Concarneau)

Délégué CTR : Yohann (Angers), Thierry DUTIN (Nantes), TBD (Concarneau)

Questions de Sujets : Anne, Anne-Claire et Stéphanie

### Les convocations des candidats sont initialisées :

RdV 8H15 pour début des épreuves à 9H00

Les temps des épreuves sont rappelés :

- Mettre la ATA à 45 min au lieu de 30 min (→ Tout le monde est d'accord pour faire cette adaptation par rapport à l'année dernière)
- Anat et Deco passent aussi à 45 min

Prévoir de prévenir le GT sur la validation des sujets Théorie des examens

Ces temps sont à déployer sur les autres examens.

CTD 29 demande au CTD 56 de l'aide sur les jurys de la THA (Communication faite entre les 2 CTD)

Les frais de repas pour les jurys sont pris en charge par la CTR

Pour les déplacements, privilégier la défiscalisation

1 jury (2 personnes) pour 4 stagiaires

Les stagiaires péda ne sont pas pris en charge par la CTR.

## 2. Point stage et examen CTR

### Revue du planning

Sur base du fichier EXCEL de centralisation suite aux demandes via le formulaire

Chgt sur NIV CTD 49 : Couplé avec MAITAI  
Chgt ANTEOR CTD 56 : sûrement au 8/04

Envoyé le tableau mis à jour aux CTD, Référents et Structures

Dans le cas d'un changement de date de stage ou examen  
→ d'une semaine : demande par mail  
→ Chgt supérieur : annulation de la demande et refaire une demande.

Vérification de l'adresse mail de Yann SEMERARO → Wanadoo à mettre

Faire les demandes pour la saison (1<sup>er</sup> janvier au 31 août de l'année + 1) pour tous les examens avant 30 novembre de l'année essentiellement pour les vœux des instructeurs jusqu'au 31 décembre.

### Les demandes via formulaire

Lors des demandes, il n'y a pas de retour formel sur la prise en compte de la date.  
La CTR va mettre en place une procédure pour que les CTD aient une réponse sur leurs demandes.  
La CTR va changer le lien existant et voir pour limiter les possibilités d'acteur sur le formulaire

### Les examens :

L'organisation des examens GP, initiateurs et MF1 dépendent de la CTR. En CIBPL, ils sont généralement délégués aux CODEP et parfois clubs associatifs.  
Par contre, il est demandé que dans les jurys il ait au moins une personne voire 2 hors du département organisateur.  
Rappel de la charte des examens issue de la CTN : un jury est souhaitablement composé de 2 personnes (obligatoire pour les Initiateur, MF1 et MF2)

### Questions Collège sur les examens pour les guides

→ IPD NIV : ça reste idéalement un jury de 2 personnes et non obligatoire.  
Question : moniteurs avec certificat avec limitation → Le certificat médical doit permettre de faire toutes les épreuves de l'examen → donc, il faut que les organisateurs d'examen soit au courant de ces limites : à ajouter dans les guides

## 3. Point par référents CTR

### 3.1. E-Learning (Stéphane et Yohann)

Avancement

#### Théorie

- ATA – Déco : Pascal en cours (2 personnes seulement pour organiser et faire donc plus long à mettre en place)
- Anat physio : doit être mise en ligne par Paul bientôt

#### Video :

- NAP en cours → En cours de montage

Enregistrement à Lorient au siège pour la salle dédiée  
Par contre, il y a aussi moyen de faire des choses de chez soi.

## **Groupe DP (Yann)**

Vidéo prise avec GoPro et portable + PPT → il n'y a pas d'harmonisation

Comment faire ? Vers quoi s'orienter :

- Plein air :
  - o Incrustation du CIBPL à mettre à chaque fois
  - o PPT avec Voix enregistrée par-dessus
  - o Stéphane se synchronise avec le CODIR sur ce genre de support pour officialiser la vidéo au niveau CIBPL

Yohann transmet le résultat et il sera diffusé via un lien...

## **3.2. MF2 :**

Nb d'inscrits 30 (multi région) pour les journées péda

Activité : 47 ½ journée dont 28 visio (2H30) → 99 actions de formation d'instructeur –

Visio 32 → 218 actions de formation au total

3 stagiaires par instructeur

Potentiel examen :

- 5 à Niolon au mois de Mai
- 5-6 à Trébeurden au mois de juillet
- Niolon septembre
- Niolon octobre

La formation implique 112 personnes.

Le retour des stagiaires est que les coûts de trajet, plus le temps à prendre pour la formation MF2, les découragent...

Il faut peut-être que le comité rappelle aux CoDeps qu'ils doivent prévoir des subventions.

## **3.3. Initiateur**

Le référent demande d'avoir les noms et mails des correspondants (président et délégué CTR) pour les envois de documents.

Signatures des attestations : Rappel sur la procédure.

Sollicitation de la CTD 44 : Besoin de monde sur l'examen de Chateaubriand

## **Point sur les TSI :**

Présentation de l'Attestation proposée par Yohann.

Une page spécifique TSI sera mise en place sur le site CTR et l'attestation sera mise à disposition sur le site.

Les attestations doivent être centralisées au niveau des CTD qui les envoient à la CTR.

Les TSI sont invités aux regroupements proposés par les CTD dans la plupart des cas.

Travail pour le collège pour aider les TSI pour les aider dans leurs actions de TSI...

Pourquoi pas proposer une visio / point CTR un module de recyclage.

## **Rappel général aux examens CTR :**

Envoi du bordereau au référent de l'examen concerné, présidente CTR et référents de l'examen concerné.

### 3.4. TIV

Année charnière → Recyclage tous les 5 ans

Demande de prévoir 2 recyclages à faire par les CTD.

Et avoir la même anticipation que pour les examens et le planning (30 novembre)

Attention si le TIV n'a pas de licence au 1<sup>er</sup> janvier, il perd la qualification TIV. Il doit donc faire un stage de réactivation qui correspond à un recyclage et sera fait en même temps.

Yannick remercie Jean-Paul d'avoir proposé de faire l'intérim pendant les contraintes de Yannick.

Yannick reprend donc le poste de référent TIV pour la CTR.

Yannick envoie une liste des TIV par département pour recenser les TIV qui pourrait être dans le cas et prévoir les réactivations / recyclage à faire.

Prévoir que les CTD fassent un rappel aux clubs avant la fin décembre que les licences doivent être prises avant le 1<sup>er</sup> pour garder la qualification.

La NAP, il y a des problèmes de corrosions dû à l'utilisation. Le problème a été remonté par les clubs.

Rappel : la CTD font les demandes auprès de la CTR et la CTR en fait part au référent TIV pour validation.

### 3.5. Collège CIBPL

Dernière Réunion mois de décembre 2022.

Les mouvements en validation au prochain CDR de mars :

- 2 départs (Pascal YAN et Claude OLLIVIER)
- 2 IRs validés officiellement en CDR
- Un IRs en entrée validé en CDR
- Yohann débute le cursus d'INs

Yann Samaréro en cours de cursus

Pour les examens :

Traitement des vœux en cours mais réponses reçues (32 réponses)

Groupes de travail

- DP → E-learning
- Différents examens :
  - o finalisation du guide MF
  - o attente du guide NIV pour les changements de la théorie de l'activité,
  - o travail sur les sujets.
- Intégration du numérique dans les formations : en cours

Connaissance de candidatures pour l'IRS → demander de prendre contact avec le collège et la CTR pendant l'été pour pouvoir constituer les dossiers (2 mois pour faire un bon dossier)

La présidente remercie les référents et les présidents de CTD pour le travail effectué encore une fois...

#### 4. Info CTN

PV CTN en PJ.

L'arrêté du 7 novembre 2022 modifiant l'article A.322-88 du Code du sport est paru au JO ce 25 novembre 2022.

La modification attendue sur l'autonomie et proposée par la FFESSM et la CTN est parue officiellement.

Les modifications :

- pour le PA 12 et PA20, le mot "majeur" est remplacé par les mots "âgés d'au moins 16 ans".
- pour le PA40, le mot "majeur" est remplacé par les mots "âgés d'au moins 17 ans".

Certains pourraient croire qu'il y a une contradiction apparente avec l'article A.322-73 dans lequel est écrit depuis 2012 « Les plongeurs mineurs ne sont pas autorisés à évoluer en autonomie ».

L'article 322-73 est un cadre général. Il ne remet pas en cause la modification toute récente de l'article 322-88 qui est un cadre dérogatoire pour deux situations particulières (16 ans alinéa 1 et 2 – 17 ans alinéa 3), avec la notion conservée que l'autorisation est faite sur décision du DP.

Le lien officiel : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046600414>

#### 5. Projets CTR

Faire des vidéos pour l'enseignement de la nage et l'apnée :

- Nage : Montage en cours
  - o Un webinaire sera proposé une fois les vidéos produites
- Apnée : relance faite lors du dernier CDR auprès de la CRA et sollicitation dans les clubs.

eLearning en cours : Mise en ligne en début de saison de certaines vidéos.

Sport-Santé : Participation de 3 personnes de la CTR. Retours attendus pour les actions à mettre en place au niveau CTR.

**Fin de réunion à 13H30.**

La présidente de la CTR



ANNE CORBÉ